

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MARCH 14, 1771.

JEUDI, le 14 MARS, 1771.

M A D R I D, OCTOBER 22.

THE motions made by our troops appear to announce war as inevitable. They have actually formed three encampments; one in Andalusia, another in Galicia, and a third in the province of Murcia.

From the Confines of Poland, November 6. A very rich Jew of Cracovia, having suddenly disappeared, his absence caused the greatest uneasiness in his family, who after the minutest enquiries, found that he had entered into a convent, where the Monks had caused him to come with a large sum of money, under pretence of making a bargain with him; in consequence of this discovery, searches were made in the Monastery, where the body was found in the sewer. This affair makes a great noise in the city, and the prosecution is actually carrying on against them with the greatest ardour and activity.

Cadix, October 23. We are busy in furnishing all the batteries with rannon and mortars, and building new batteries, and making all the necessary preparations to put this place in the best state of defence possible. We daily expect a number of troops destined to re-inforce the garrison.

This day a battalion of foot, of the regiment of Lombardy, was shipped off for Buenos Ayres.

October 26. A French frigate freighted by our Court, set sail this morning for the Canaries, to which islands she carries 2000 muskets.

October 30. M. de Reggio, Lieut. General, of the Spanish marine, is to set out very soon to take the command of a Squadron at Ferrol.

Paris, November 12. The great desire which the people of this kingdom have for peace, makes them eager to catch at every glimmering that gives them the least hopes of it: Besides, we have great confidence in the capacity and good intentions of the Duke de Choiseul. However, our politicians are of opinion, that the success of the Russians will make it more difficult to bring the English to terms; and it is said, they have already refused several millions, which have been offered to them to stop the preparations they are making for war, which, on the contrary, they carry on with great vigour. In short, we are to look for the decision of the Parliament of Great-Britain in this affair, and therefore impatiently wait their determination.

November 16. The credit of the royal actions begins to revive, which proves that the public puts a just confidence in the abilities of the Abbé de Terray, to restore order in the finances of the state. 'Tis generally asstied, that in two months time, he will have all his funds settled for the year 1771, and upwards of 150 millions in the King's coffers to face every event.

The grenadiers of France, who, it is said, consist of 40 battalions, are filing off towards Britany, and the Count de Stainville, their Commander, is to take the command of the troops.

Marseilles, November 16. The Sieur Lemaire, French Consul in the Morée, is lately arrived here with his family, from Coron, where he resided, and which he was obliged to abandon, when the Russian Squadron, under Count Orlow, undertook the siege. He was accompanied in his retreat by the French merchants settled there, who, by this means, have lost the chief of their effects, part being seized by the Mainotes, who joined the Russians, and the other by the loss of a vessel, in which they had embarked the most valuable of their effects.—The French merchants established at Modon, Navarrino, Patras, and other cities in the Morée, have met with the same fate.

Brussels, November 19. According to Advices from Paris, the number of troops ordered to their sea coasts, amounts to 45,000 men.

Hague, November 20. Some letters from Madrid advise, that all business is transacted in the Catholic King's cabinet with the utmost secrecy, so that nothing transpires in publick concerning the manner in which the differences between Spain and England will be terminated; but that at all events they are enlisting all who are upwards of 19 or 16 years of age; and that the forces which Spain has actually on foot amount to 151,000 men, viz. 92,000 foot, 12,000 horse, and 47,000 sailors or marines.

Extrait of a letter from Prince Gallitzin, Minister from the Court of Petersburg, to the States General, dated October 30.

“The Chan of the Tartars being desirous to go into Crimea with part of his troops, and the Turks which he kept with him after the defeat of the Grand Vizir, was attacked by land by Gen. Berg, and on the Dnieper by the Cossacks Saporaskys. He had upwards of 2000 men killed, many taken prisoners, and lost 500 waggons with baggage, and 12000 horses, &c.”

L O N D O N, NOVEMBER 20.

Late last night we received the two following paragraphs, from an anonymous correspondent, viz. On Sunday an express arrived at the Admiralty, with an account, that the French fleet from Brest had sailed, consisting of 15 ships of the line and 4 frigates, viz. 1 frigate of 20, 2 of 32, and 1 of 36 guns; 4 ships of 64, 1 of 70, 9 of 74, and one of 80 guns.

It is a certain Fact, that Capt. Gower of the Pearl, and Capt. Jarvis of the Alarm, both slipped their cables, and came out of the Bay of Cadix, having an order so to do, telling them at the same time the designs of the Spaniards, against Gibraltar, were no longer a secret, and that 25,000 French troops were arrived that day at Ferrol, with some of the best engineers of France.

The packet of the 16th ult. from Barcelona, containing the letters of Mr. Miller, the English Consul at that place, and those of the merchants who trade to Spanish ports, were never received here. The letters were stopped in Spain, and opened for intelligence. The packet of the 30th ult. shared the same fate.

M A D R I D, le 22 Octobre.

LES mouvemens de nos troupes semblent annoncer la guerre inevitable. Elles ont actuellement formé trois camps, un en Andalousie, un autre en Galicie, et un troisième dans la Province de Murcia.

Des Confins de Pologne, le 6 Novembre. Un Juif, très riche, de Cracovic, ayant disparu tout à coup, sa famille alarmée de son absence, après bien des recherches, trouva qu'il étoit entré dans un Couvent, où les Moines l'avoient mandé de venir avec une grosse somme d'argent, sous prétexte de passer un marché avec lui; en conséquence de cette découverte, on fit des recherches dans le Monastere, et le corps fut trouvé dans l'égout. Cette affaire fait grand bruit dans la ville, et ils sont poursuivis actuellement avec la plus grande ardeur et activité.

Cadix, le 23 Octobre. Nous sommes occupés à pourvoir toutes les batteries de canons et de mortiers, et à construire des nouvelles batteries et à faire tous les préparatifs nécessaires pour mettre cette place dans le meilleur état de défense qu'il est possible. Nous attendons journellement un nombre de troupes destinés à renforcer la garnison.

Aujourd'hui un bataillon d'infanterie, du régiment de Lombardie, a été embarqué pour Buenos Ayres.

Le 26 Octobre. Une frégate Française, fretée par notre Cour, a mis à la voile ce matin pour les Isles de Canaries, où elle porte 2000 musquets.

Le 30 Octobre. M. de Reggio, Lieutenant-Général de la marine Espagnole, doit partir bientôt pour prendre le commandement d'une escadre à Ferrol.

Paris, le 12 Novembre. Le grand désir que le peuple de ce Royaume a en général pour la paix le rend ardent à saisir les moindres lueurs d'espérance. En outre, nous avons beaucoup de confiance en la capacité du Duc de Choiseul. Toutes fois, nos politiques sont d'opinion, que les succès des Russes feront que les Anglois en viendront à des termes plus difficilement: Et on dit qu'ils ont déjà refusé plusieurs millions, qui leur ont été offert pour arrêter les préparatifs de guerre qu'ils font, avec beaucoup de vigueur. Enfin, nous attendons la décision du Parlement de la Grande-Bretagne dans cette affaire avec impatience.

Le 16 Novembre. Le crédit des actions royales commence à revivre, ce qui prouve que le public met une juste confiance dans l'abilité de l'Abbé de Terray, pour le rétablissement de l'ordre dans les finances de l'état. On assure généralement, que dans deux mois, il aura tous ses fonds réglés pour l'année 1771, et plus de 150 millions dans les coffres du Roi pour faire face à tout événement.

Les Grenadiers de France, qui consistent en 40 bataillons, défilent vers la Bretagne, et le Comte de Stainville, leur Commandant, doit prendre le commandement des troupes.

Marseilles, le 16 Novembre. Le Sieur Le Maire, Consul François dans la Morée, est dernièrement arrivé ici avec sa famille, de Coron, où il résidoit, et qu'il a été obligé d'abandonner, lorsque l'escadre Rusienne, sous le Comte Orlow, en entreprit le siège. Il étoit accompagné dans sa retraite par les marchands François établis là, qui ont par ces moiens perdu la majeure partie de leurs effets, les Mainotes qui se sont joints aux Russes en ayant saisi une partie, et l'autre par la perte d'un vaisseau, sur le quel ils avoient chargé leurs effets les plus riches.—Les marchands François établis à Modon, Navarrino, Patras, et autres villes de la Morée, ont eu le même sort.

Bruxelles, le 19 Novembre. Suivant des avis de Paris, les troupes qui gardent les côtes se montent à 45,000 hommes.

La Haye, le 20 Novembre. Quelques lettres de Madrid donnent avis, que toutes les affaires se font dans le cabinet du Roi Catholique avec le plus grand secret, de façon que rien ne transpire dans le public touchant la manière dont se terminera le différend qui subsiste entre l'Espagne et l'Angleterre; mais qu'à tous évènements ils enlèvent tous ceux qui sont au dessus de 15 ou 16 ans; et que les forces que l'Espagne a actuellement sur pied se montent à 151,000 hommes, savoir, 92,000 fantassins, 12,000 cavaliers, et 47,000 matelots, ou soldats de marine.

Extrait d'une Lettre du Prince Gallitzin, Ministre de la Cour de Petersburg, aux Etats Généraux, en date du 30 Octobre.

“Le Chan des Tartares desirant aller dans la Crimée avec partie de ses troupes, et les Turcs qu'il gardés avec lui après la défaite du Grand Vizir, fut attaqué par terre par le Général Berg, et sur le Dnieper par les Cosaques Saporaskys. Il a eu plus de 2000 hommes tués, un grand nombre faits prisonniers, et a perdu 500 chariots de baggage, et 12,000 chevaux, &c.”

L O N D O N, le 20 Novembre.

Nous reçûmes la nuit dernière tard les deux Paragraphes suivantes, d'un correspondant anonyme, savoir: Lundi il arriva un express à l'Amirauté, qui rapporte, que la flotte Française de Brest avoit mis à la voile, consistant de 15 vaisseaux de ligne et 4 frégates; savoir: 1 frégate de 20 canons, 2 de 32, et 1 de 36; 4 vaisseaux de 64, 1 de 70, 9 de 74, et 1 de 80.

Il est certain, que le Capitaine Gower, de la Pearl, et le Capitaine Jarvis, de l'Alarme, s'écartent leurs cables, et sortirent de la Baie de Cadix, ayant ordre de faire de même, les informant en même tems que les dessein des Espagnols, contre Gibraltar, n'étoient plus un secret, et qu'il étoit arrivé ce jour-là 25,000 hommes de troupes Françaises à Ferrol, avec quelques uns des meilleurs ingénieurs de France.

La lettre du 16 du mois dernier de Barcelone, contenant les lettres de M. Miller, Consul Anglois à cette Place, et celles Marchands qui commercent dans les ports Espagnols, n'ont n'a jamais été reçues ici. Les lettres ont été arrêtées en Espagne et ouvertes. La maille du 30 du mois dernier a eu le même sort.

Orders are given for three regiments of foot to be embarked at Cork, for the islands of Dominica, St. Vincent, and Tobago in the West-Indies.

It is said that Lord Mansfield has refused to give his advice, or be present, at the meeting when the question for peace or war is to be agitated.

November 23. The answer brought by Mr. Potter is in substance this: "That the king of Spain had given full power to his ambassador at the British court, to treat upon the subject matters in dispute between the two crowns."

The second day of this session of parliament, Mr. Sawbridge gave notice, that he should, after Christmas, make two motions.

1. To shorten the duration of parliaments.

2. For a more effectual place and pension bill.

Whatever may be the success of these motions, they cannot fail of being serviceable to the public, by bringing men out in clear day light, by exposing the hollowness of pretended patriots, and by manifesting those who deserve confidence, and are the true friends of the people. It is said Mr. Townsend is to second these motions, and that they are likely to meet with a warm support from many honest individuals of all parties (not excepting even the Courtiers) though they are discountenanced and combated by the leaders of every faction, as well in opposition as in Ministry.

November 24. We hear that on Monday next a motion is intended to be made, to bring in a bill to define and state what shall hereafter be considered as a libel.

The Captain of the Zealand, a Dutch ship, arrived a few days ago, at Havre de Grace, from Ferrol, reported, that on the 24th of last month, he saw a Spanish fleet of 8 sail of the line, four frigates, and eleven transports, which were steering their course westward.

We are well assured that the last answer from the Court of Spain was, "That they totally disavowed the late proceedings of the Governor of Buenos Ayres, and that the British Court might act just as they please."

November 25. There are now ready for sea (men only excepted) 22 ships of the line, 14 at Spithead, and 8 at Portsmouth.

November 29. We can from undoubted authority assure the public, that at a Council held Yesterday, W A R was determined on.

This day the insurance of merchant ships outward bound to the West-Indies, was advanced at Lloyd's, from four to ten per cent.

It is said, a great personage coincides in opinion with a noble Earl, that the Spaniards are certainly preparing to strike a capital blow in the West, and the French in the East-Indies.

December 1. A resolution has passed, that 41. per month per man, shall be allowed for maintaining 40,000 seamen, including 8,073 marines, and also including the ordnance for the sea service for the year 1771.

The new Ambassador from France, we hear, has brought with him as part of his credentials, a letter from his Court, which he has in his charge to deliver only into the hands of a great Personage, who we are told, has refused to receive it; signifying that it must come in form, thro' the channel of the Secretary of State.

The heralds at arms, and trumpeters of the household, have received orders to be in readiness at an hour's notice; which makes it reasonable to conclude, war is intended to be immediately declared.

Orders are issued to augment the land forces; each regiment of dragoons to complete their several troops to the full complement of sixty men each troop; an additional troop, consisting of sixty private men (besides officers) are to be added to each regiment; the officers to be taken from the half pay list. The same measures are observed in regard to the foot; the companies are to be augmented to sixty men each, and an additional company to each regiment.

Extract of a Letter from the Hague, November 23.

"The Envoy extraordinary from the States General at the Court of Madrid, among other things in his last dispatches, sends advice that 15 battalions of Spanish troops were marching to the sea coasts in order to embark for America, to reinforce the garrisons there that are most exposed; and that these troops were to be followed by a much greater number.

Upwards of fifty merchant ships are now waiting in the river outward bound, to receive letters of mark, in case of war being declared, having on board guns and men sufficient both for offence and defence.

Orders are sent to Ireland to take an immediate and close survey of the fortifications in that kingdom.

The East-India Company have raised the seamen's wages from 25 s. to 45 s. per month, hands being very scarce at present on account of such numbers being impressed.

On Thursday a gentleman at Batson's coffee-house, gave a merchant in Cornhill 100 guineas to receive a guinea a day till war is declared. The payments to expire if war is not declared in a year and a half.

Extract of a Letter from Brussels, November 25.

"Authentic letters received here advise, that the Court of Spain consents to the evacuation of the neutrality of Falkland Islands; but she refuses to make restitution of them: This affair will not make an object of negotiation, 'till after the English have previously disarmed. Spain by no means combines this affair with that of the Manilla ransom."

December 4. An authentic copy of an affidavit made on Tuesday the 27th of November, 1770, by Captain John Pits, relative to the English Ships being detained in Spain.

JOHN PITS, master of the schooner Catherine, left Riva Dios the 15th November, 1770, and saith, that he waited on the governor the 19th inst. to demand his clearance, in order to sail that day; the governor replied, he would give no clearance, until he should have an answer from Madrid, where he would write for that purpose by that day's post. This deponent being then detained until the 15th November, on which he applied to the Consul for advice, he told him, that a war now seemed inevitable, and would advise this deponent to take the first opportunity at night to escape, for that he the said Consul had received intelligence from Henry Banks, Esq; the British Consul at Corunna, that the Spaniards had detained the English ships there, and unshipped their rudders, to prevent their escape. That this deponent following the said Consul's advice, at Riva Dios, escaped in the night of the said 15th of November unseen by the Spaniards, and arrived at Arm, within the port of Plymouth, the 20th November.

Sworn before **JOSEPH HOSKINS**,

Attorney at Law, in Plymouth.

December 6. We hear that the Lords Commissioners of the Admiralty, will soon be required to attend the House of Peers, on very important business.

Trois régimens d'infanterie ont ordre de s'embarquer à Cork, pour les Isles de la Dominique, St. Vincent, et Tobago, dans les Isles occidentales.

On dit que le Lord Mansfield a refusé de donner son avis, ou d'être présent à l'assemblée, lorsqu'il sera agité pour la paix ou pour la guerre.

Le 23 Novembre. La réponse apportée par M. Potter est en substance: "Que le Roi d'Espagne avoit donné plein pouvoir à son Ambassadeur à la Cour Britannique, de traiter des choses en dispute entre les deux Couronnes."

Le second jour de cette séance de Parlement, M. Sawbridge avertit, qu'il feroit après Noël deux demandes.

I^o Pour raccourcir la durée des Parlemens.

II^o Pour une Place plus efficace et Bill de Pension.

Quelque soit le succès de ces demandes, elles ne manqueront pas d'être utiles au public, en mettant des hommes au grand jour, en exposant le vuide des prétendus Patriotes, et en montrant ceux qui méritent la confiance, et sont amis du peuple. On dit que M. Townshend doit seconder ces demandes, et qu'elles seront vraisemblablement soutenues avec chaleur par beaucoup d'honnêtes individus de tous les partis (sans en excepter même les courtisans) quoiqu'ils soient opprésés et combattus par les chefs de toutes les factions, tant par le parti en opposition que par le ministère.

Le 24 Novembre. Nous apprenons qu'il doit être fait une adresse Lundi prochain, à l'effet qu'il soit passé un bill pour définir et régler ce qui sera considéré ci-après comme Libelle.

Le Capitaine du Zealand, vaisseau Hollandois, arrivé il y a quelques jours au Havre de Grace, de Ferrol, a rapporté, que le 24 du mois dernier, il vid une flotte Espagnole de huit navires de ligne, quatre fregates, et onze transports, allant à l'Ouest.

Nous sommes bien assurés que la dernière réponse de la Cour d'Espagne étoit, "Qu'elle désavouoit totalement les derniers procédés du Gouverneur de Buenos Ayres, et que la Cour Britannique pouvoit agir comme il lui plairoit."

Le 25 Novembre. Il y a présentement prêt à mettre en mer (à l'exception des hommes seulement) 22 navires de ligne, 14 à Spithead, et 8 à Portsmouth.

Le 29 Novembre. Nous pouvons assurer le public de bonne autorité, qu'il fut résolu pour la Guerre, à un conseil tenu hier.

Aujourd'hui les assurances des vaisseaux marchands allant aux Indes occidentales, étoient montées à Lloyd de quatre à dix pour cent.

On dit, qu'un grand Personnage est de même opinion avec un noble Comte, que les Espagnols se préparent certainement à frapper quelque coup capital dans l'Ouest, les François dans les Indes Orientales.

Le 1^{er} Decembre. Il a passé une résolution, que 41. Sterling par mois par homme, seront alloués pour maintenir 40,000 matelots, incluant 8,073 soldats de marine, et aussi le corps d'artillerie pour le service de mer pour l'année 1771.

Nous apprenons que le nouvel Ambassadeur de France, a apporté avec lui, comme partie de ses lettres de créance, une lettre de sa Cour, qu'il est chargée de remettre seulement dans les mains d'un grand Personnage, qui a refusé de la recevoir; signifiant qu'il faut qu'elle vienne en forme, par le canal du Secrétaire d'Etat.

Les Héraults d'arme, et les Trompettes de la Maison, ont reçu ordre d'être prêts dans une heure d'avertissement; ce qui donne lieu de conclure, que la guerre devoit se déclarer immédiatement.

Il y a des ordres pour l'augmentation des forces de terre; chaque régiment de dragons de se compléter de soixante hommes chaque; une troupe additionnelle, consistant en soixante soldats (outre les officiers) doit être ajoutée à chaque régiment; les officiers doivent être pris sur la liste à la demie solde. On observe les mêmes mesures à l'égard de l'infanterie; les compagnies doivent être augmentées à soixante hommes chaque, et d'une compagnie additionnelle par chaque régiment.

Extrait d'une Lettre de la Haye, le 23 Novembre.

"L'Envoyé extraordinaire des Etats Généraux à la Cour de Madrid, entre autres choses dans ses dernières dépêches, marque que 15 bataillons de troupes Espagnoles marchoient vers les côtes de la mer, afin d'embarquer pour l'Amérique, pour renforcer les garnisons qui sont les plus exposées; et que ces troupes devoient être suivies par un plus grand nombre."

Plus de 50 vaisseaux marchands attendent à présent dans la rivière des lettres de marque, ayant à bord, en cas que la guerre soit déclarée, des canons et du monde suffisamment pour l'offensive et la défensive.

On a envoyé des ordres en Irlande pour faire un immédiat et exact examen des fortifications de ce Royaume.

La Compagnie des Indes a augmenté les gages des matelots depuis 25 s. jusques à 45 s. par mois, ces gens etans bien rares présentement rapport à ce qu'ils sont pris pour le service du Roi.

Jeudi un Monsieur au Caffé de Batson, donna à un marchand dans Cornhill 100 guinees pour en recevoir une par jour jusqu'à ce que la guerre soit déclarée. Les payemens cessans, si la guerre n'est pas déclarée dans un an et demi.

Extrait d'une Lettre de Bruxelles, le 25 Novembre.

"Des lettres authentiques reçues ici marquent, que la Cour d'Espagne consent à l'évacuation de la neutralité des Isles de Falkland; mais qu'elle refuse de les restituer: Cette affaire ne fera pas un objet de négociation que les Anglois n'ayent désarmé. L'Espagne ne combine nullement cette affaire avec celle de la rançon de la Manille."

Le 4 Decembre. Copie authentique d'une Deposition sous Serment faite Mardi le 27 Novembre, 1770, par le Capitaine Jean Pits, touchant la détention des vaisseaux Anglois en Espagne.

JEAN PITS, commandant la goëlette la Catherine, est parti de Riva Dios le 15 Novembre, 1770, et dit, qu'il alla le 13 courant chez le Gouverneur demander son congé, afin de mettre à la voile ce jour là; le Gouverneur lui répondit, qu'il ne donneroit point de congé, qu'il n'eut reçu une réponse de Madrid, où il alloit écrire pour cet effet par la poste de ce jour là. Ce Déposant étant donc détenu jusqu'au 15 Novembre, qu'il alla demander avis au Consul, il lui dit, qu'une guerre sembloit présentement inévitable, et qu'il lui conseilloit de se saisir de la premiere occasion pour s'évader de nuit, que lui dit Consul avoit reçu intelligence de Henri Banks, Ecuier, Consul Britannique à Corunna, que les Espagnols avoient détenus les vaisseaux Anglois qui y étoient, et leur avoient oté leurs gouvernails, pour prévenir leur fuite. Que lui ce Déposant suivant l'avis du dit Consul, à Riva Dios, s'étoit échappé dans la nuit du 15 de Novembre, à l'insu des Espagnols, et étoit arrivé à Arme, dans le port de Plymouth, le 29 Novembre.

Juré devant **JOSEPH HOSKINS**, Avocat en Loi, dans Plymouth.

December 3. Yesterday the augmentation of the seamen was taken into consideration, when 7000 men extra were voted, besides the annual number of 17,000.

December 18. Yesterday Lord Viscount Weymouth, Secretary of State for the Southern Department, resigned the seals.

The Earl of Sandwich is appointed Secretary of State in the room of Lord Weymouth. The Hon. Henry Frederick Thynne, is appointed joint Post-Master General in the room of Lord Sandwich.

We hear that Lord Weymouth has resigned in good humour, and will continue to support administration, unplaced and unpenfioned.

Yesterday Lieut. Gen. Cornwallis set out to embark for his Government at Gibraltar. The same Day, Col. Philips, belonging to the Train of Artillery, set out for Minorca.

By a gentleman who arrived on Friday night from France, we have undoubted intelligence, that the French have 26 men of war manned, and ready to sail, in the harbour of Brest; and also that the French soldiery were marching in great numbers towards the sea coast.

It is a certain piece of information, that the joint efforts of the Courts of France and Spain have not been able to procure as yet, a sufficient number of sailors to man half the number of ships that we have now ready for service.

WHITEHALL, December 3. His Majesty has been pleased to appoint the Right Hon. John, Earl of Dunmore, now Governor of New-York, to be his Majesty's Lieutenant and Governor General of the Colony and Dominion of Virginia.

William Tryon, Esq; now Governor of North-Carolina, to be Governor of New-York, in the room of the Earl of Dunmore: And

Henry Martin, Esq; to be Governor of North-Carolina, in the room of Mr. Tryon.

QUEBEC, MARCH 14.

We hear that a Woman, lately at Service at Point aux Trembles, near Montreal, being desirous to quit her Place, demanded her Wages, but having no written Agreement with her Master, a Neighbour was call'd to witness the paying her the Sum due, after receiving of which she set out to seek another Residence, and passing thro' a Wood was met by the same Man who had been Witness to her receiving the Money, who, presenting two charg'd Pistols to her, demanded her to give him her Cash, or then he would murder her, whereupon she took the Money out of her Pocket, and threw it in the Snow on one Side of the Road, desiring him to take it rather than her Life; he being over desirous for the Prize, inadvertently laid down his Pistols in the Road, which the Woman immediately seiz'd, and shot him dead on the Spot, but did not re-take her Money 'til she had alarm'd the nearest Neighbours to the Place where the Scene was transacted.

Notwithstanding the several Cautions that have been given to a Gang of Thieves that infest this City, they have lately made several Attempts on different Houses, but happily without Success. — A Robbery has lately been committed in a House in the Lower-Town, and the Thief has been detected, and committed to Prison, who, perhaps, may discover some Accomplices.

ADVERTISEMENTS.

THIS is to acquaint the Public, that on Tuesday, the 19th Instant, there will be sold, by Vendue, at the House of Mr. JOHN FRANKS, at St. Foix, all his Stock and utensils of Husbandry, consisting of, 11 Milch Cows with Calf, 3 Oxen, 1 Bull, 4 Yearlings, 28 Sheep, 10 Lambs, 3 Horses, 1 Colt, 4 Hogs, Geese, Ducks, Turkeys, Fowls, Hay, Plough and Geer complete, Carts, Harnesses, Potatoes, Flax, Scythes, Sickles, Flour and Corn Chest, Iron, Lead, &c. &c. The Sale will begin at 11 o'Clock in the Morning, and continue 'til all are sold.

LE Public est averti, que Mardi, 19 du présent mois, il sera fait un Encan, à la maison de M. Franks, à St. Foix, des animaux et utensiles d'agriculture, mentionnés ci-dessous, 11 Vaches à Lait pleines, 3 Boeufs, 1 Taureau, 4 Taurailles, 28 Moutons, 10 Agneaux, 3 Chevaux, 1 Poulain, 4 Cochons, des Oyes, Canards, Dindes, et Volailles, du Foix, Charue complete, des Charettes, des Harnais, des Patates, de la Filasse, des Faulx et Faucilles, un Farinier, du Fer, du Plomb, &c. &c. &c.

La Vente commencera à onze Heures du Matin, et continuera jusqu'à ce que tout soit vendu.

LIST of **LETTERS** remaining in the **QUEBEC** POST-OFFICE, 1st March, 1771.

LISTE des **LETTRES** restantes au Bureau de la Poste à Québec, le 1er Mars, 1771.

L ISETTE BELILES, aux Ecureux. | Richard Dee, at Quebec. | John Donaldson, at Quebec. | Monsieur Duchuquet, Curé au Kamouraskas. | William Fowler, Soldier in the 10th Regiment, at Quebec. | Mrs. Nancy Simons, at Quebec. | Monsieur Saranath, Curé de St. Charles à Beaumont. | Monsieur Voisine de la Ferrandiere, au Kamouraskas. | Mark Young, at Quebec.

DISTRICT of **MONTREAL**, ff. } **B**Y Virtue of a Writ of *Venditioni Exponas*, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Francois Cazeau, Tutor of the Minors of Bernard Saint Germain, against Charles Le Mer Saint Germain, to me directed and delivered, I shall expose to Sale at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Wednesday the 8th Day of May next, a Lot or Piece of Land, situate in Saint Joseph's Street, in the said City of Montreal, being 102 Feet along the said Street, 84 Feet on the Side next to the Lands of the Priests, and 96 Feet on the Side next to Madame Laverandierie to the Land belonging formerly to Mr. Saint Ange, with two Stone-Houses and other Buildings thereon erected; also a Lot of Land situate at La Cote des Agoulets, in the District aforesaid, containing three Arpents and six Feet in Front, running back 20 Arpents, and at the End of the said 20 Arpents, the said Lot is only two Arpents and an half and 6 Feet wide, running back 14 Arpents more, bounded in the Front by the River St. Lawrence, and on the Sides by the Lands of Joseph Lefebvre and the late Joseph Reilhe; being late the Property of the said Charles Le Mer Saint Germain. The Conditions of Sale will be made known at the Day and Place of Sale, or at any Time before, by applying at my Office.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above described Premises, or any Part thereof, by any Title whatsoever, they are hereby required to make the same known to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale, without fail. Montreal, 4th March, 1771.

District de **Montréal**, } **E**N Virtù d'un Writ de *Venditioni Exponas*, emané de la Cour des Plaidoiers-Cummunis, à la poursuite de François Cazeau, Tuteur des Mineurs de Bernard St. Germain, contre Charles Lemer St. Germain, à moi adressé et remis, j'exposerai en vente Publique, à mon Bureau, dans la Ville de Montréal, Mercredi le huitième jour de Mai prochain, un Emplacement situé dans la rue St. Joseph, dans la dite ville de Montréal, de 102 pieds sur la rue, 84 du côté des terres des Prêtres, et 96 Pieds du côté de Madame Laverandierie à la terre appartenant ci-devant à M. St. Ange, sur le quel sont construites deux maisons et autres batimens; en outre une terre située à la côte des Agoulets, dans le district susdit, contenant 3 arpents six pieds de front, sur 20 arpents de profondeur, et au bout des dits 20 arpents, la dite Terre n'est que de 2 arpents et demi de large sur 14 arpents de plus en profondeur, bornée en front par le fleuve St. Laurent, et par les côtés par les terres de Joseph Lefebvre et Joseph Reilhe ci-devant; appartenant ci-devant au dit Charles Le Mer St. Germain. On sera informé des conditions de la vente aujourd et au lieu de la vente, ou en aucun tems auparavant, en s'adressant à mon Bureau.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont des droits antérieurs sur les biens ci-dessus décrits, ou sur quelque partie d'iceux, elles sont par le présent requises d'en donner connoissance au Provost-Marshal, avant le Jour de la vente, sans faute. Montréal, 4 Mars, 1771.

ALEXANDER LAWSON, Tailor, intends leaving this Province in June next, and therefore begs all those who have any Accounts against him to send them in, that they may be paid, and that all those who are indebted to him will be pleas'd to discharge their Accounts as soon as possible. Quebec, 29th December, 1770.

Le 6 Decembre. Nous apprenons, que les Lords Commissaires de l'Amirauté, seront bientôt mandés de venir à la Chambre Haute, pour des affaires de grande importance.

Le 8 Decembre. Hier l'augmentation de matelots fut pris en considération, et il fut voté pour 7000 en sus, outre le nombre annuel de 17,000.

Le 18 Decembre. Hier Le Lord Vicomte Weymouth, Secrétaire d'Etat pour le département méridional, remit les sceaux.

Le Comte de Sandwich est nommé Secrétaire à la place du Lord Weymouth.

L'Honorable Henry Frederic Thynne, est nommé un des Directeurs-Généraux des Postes, à la place du Lord Sandwich.

Nous apprenons que le Lord Weymouth a résigné avec plaisir, et qu'il continuera à soutenir l'Administration, quoique sans employ et sans pension.

Hier le Lieutenant-Général Cornwallis partit pour s'embarquer pour son Gouvernement de Gibraltar.

Le même jour, le Colonel Philips, de l'artillerie, partit pour Minorque.

Nous avons intelligence indubitable, que les François ont 26 vaisseaux de guerre armés, et prêts à faire voile, dans la Rade de Brest; et aussi que les troupes Françaises s'avançoient en grand nombre vers le bord de la mer.

Il est certain, que les efforts unanimes des Cours de France et d'Espagne n'ont pu encore produire, un nombre suffisant de matelots pour armer la moitié des navires que nous avons prêts à servir.

WHITEHALL, Le 8 Decembre. Il a plu à sa Majesté de nommer le Très Honorable Jean Comte de Dunmore, présentement Gouverneur de la Nouvelle-York, son Lieutenant et Gouverneur-Général de la Colonie de la Virginie.

Guillaume Tryon, Ecuier, présentement Gouverneur de la Caroline Septentrionale, Gouverneur de la Nouvelle-York, à la place du Comte de Dunmore: Et

Henry Martin, Ecuier, Gouverneur de la Caroline Septentrionale, à la place de M. Tryon.

QUEBEC, le 14 Mars.

Nous apprenons qu'une femme, dernièrement en service à la Pointe aux Trembles, près de Montréal, désirant changer de demeure, demanda ses gages; mais comme elle n'avoit pas d'engagement par écrit avec son maître, il fut appelé un voisin, pour témoin du paiement de son dû; après avoir reçu ses gages elle partit pour chercher une autre résidence, et fut rencontrée, en passant un bois, par celui qui avoit été témoin lorsqu'elle avoit reçu son argent, le quel, lui présentant deux pistolets chargés, lui demanda son argent, ou qu'il alloit la tuer, sur quoi elle tira son argent de sa poche, et le jeta sur la neige sur le bord du chemin, en le priant de le prendre et de lui laisser la vie. Par trop d'avidité pour la prise, il posa, par inadvertance, ses pistolets sur le Chemin, dont la femme se saisit immédiatement, et le tua sur le champ, sans reprendre son argent qu'elle n'eut averti les plus proches voisins de l'endroit où cette catastrophe venoit de se passer.

Malgré les divers avertissemens qui ont été donnés, à une Troupe de Voleurs qui infestent cette ville, ils ont attenté dernièrement à diverses reprises de voler différentes maisons, mais heureusement sans succès. — Il a été dernièrement fait un vol dans une maison dans la Basse-Ville, le voleur a été arrêté et mis en prison: On pourra peut-être par lui découvrir quelques uns de ses complices.

ADVERTISEMENTS.

LE Directeur-Général de la Poste de Sa Majesté, aiant (pour faciliter d'avantage la Correspondance entre la Grande-Bretagne et l'Amérique) bien voulu ajouter un cinquième Paque-bot pour être employé entre Falmouth et la Nouvelle-York: Le Public est averti, que la Maille à l'avenir, sera cloie au Bureau de la Poste de la Nouvelle-York; à Minuit, chaque premier Mardi, de tous les Mois, et dépechée par un Paque-bot le Lendemain pour Falmouth.

Par Ordre du D. Directeur-Général de la Poste.

ALEXANDER COLDEN, Secrétaire.

Bureau-Général de la Poste, Nouvelle-York, le 22 Janvier, 1771.

HIS Majesty's Post-Master General, having (for the better facilitating of Correspondence between Great-Britain and America) being pleased to add a fifth Packet-Boat to the Station between Falmouth and New-York: NOTICE is hereby given, That the Mail for the future, will be closed at the Post-Office in New-York, at Twelve of the Clock at Night, on the first Tuesday in every Month, and dispatched by a Packet the next Day for Falmouth.

By Command of the D. Post-Master General,

ALEXANDER COLDEN, Secy.

General Post-Office, New-York, Jan. 22, 1771.

T OUS Ténanciers, Co-héritiers ou Co-propriétaires, à la Seigneurie Feodale de Maquinongé, sont requis sous peine d'amende préfixe par l'Ordonnance, ou leurs Terres réunies au Domaine au profit de qui il appartiendra, de se rendre le Lundi dix-huit Mars prochain, après les trois publications du présent dans les Gazettes lées où besoin sera, pour rendre la foi et hommage dûs à Pierre Fromanteau, advenu par son mariage Seigneur Principal au dit Maquinongé, de lui exhiber tous contrats et quittances à cet effet nécessaires, ainsi que la grosse des dits contrats. Il est pareillement enjoint dans le susdit tems, à ceux qui n'ont point des titres des terres à eux appartenantes dans le dit Fief, de se présenter sous les mêmes peines, pour se voir ordonner en prendre.

A St. Cuthbert, le 11 Fevrier, 1771.

P. FROMENTEAU.

THIS is to give Publick Notice, That M. Adrien Berthelot, Merchant at Québec, has purchased a Land from M. François Thibaudault, Merchant at L'Assomption, on the River Achigan, Parish of l'Assomption, in the District of Montréal, bounded in Depth by Joseph Payet and Joseph Galerneau, to the Southward by Denis Archambault and Joseph Loyer, and to the Northward by Joseph Gervais, and ungranted Lands: If any Person or Persons, have any prior Claims, by Mortgage or otherwise, on the Premises, they are desired to make them known to the Purchaser on or before the 28th day of April next, at which time he is to make the last Payment; by failure whereof they will lose all Claims on the same. Québec, 19 February, 1771.

District de **Montréal**. } **E**N vertu d'un Ordre de *feri facias*, emané de la Cour des Plaidoiers Cummunis, à la poursuite de Jean Orillat, contre les biens d'Alexandre Dumas, j'ai saisi et pris en exécution, et exposerai en vente, à mon Bureau, dans la ville de Montréal, Samedi le 31 d'Août prochain, tous les droits et propriétés du dit Alexandre Dumas dans un Moulin à farine et Emplacement, situés à Chambly dans le district susdit, qu'il a acquis de Pierre Le Gras Pierreville, afin de lever et percevoir la dette et frais mentionnés dans le dit Ordre, aux conditions suivantes, savoir: Que la vente commencera à trois heures l'après midi, et que les dits biens seront adjudgés au plus haut enchérisseur, à cinq heures précises, qui en sera l'Acquéreur; que l'Acquéreur paiera, le jour de la vente, moitié du montant de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en lui expédiant le contrat de vente des dits biens, comme les aiant vendé et adjudgés en vertu du dit Ordre de *feri facias*.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, elles sont priées de les produire au dit Prevôt Maréchal avant le jour de la vente. Montréal, le 18 Fevrier, 1771.

DISTRICT of **MONTREAL**, ff. } **B**Y Virtue of a Writ of *Feri Facias*, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Jean Orillat, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Alexander Dumas, I have seized and taken in Execution, and shall expose to Sale, at my Office, in the City of Montreal, on Saturday the 31st Day of August next, all the Right and Property of the said Alexander Dumas, in and to a Grist Mill and Lot of Land, situate at Chambly, in the District aforesaid, purchased by him of Pierre Legras Pierreville, in order to raise and Levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned, on the following Conditions, to wit: That the Sale shall commence at 3 of the Clock in the Afternoon, and the Premises be adjudged to the highest Bidder, at 5 of the Clock precisely, who shall be the Purchaser; That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase-Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of *FERI FACIAS*.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Premises, by Mortgage or otherwise, they are desired to produce the same to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale, Montreal, 18th February, 1771.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Alias Fieri
MONTREAL, ff.

Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Pierre Gamelin, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Antoine Baudry the Elder, to me directed, I have seized and taken in Execution, and shall expose to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Friday the 22d Day of March next, a Lot or Piece of Land, situate at l'Assomption, in the District aforesaid, containing one Arpent and an Half in Front, and about 20 or 25 Arpens in Depth, bounded in the Front by the River of l'Assomption, behind by the Lands of the Children of the said Antoine Baudry, on one Side by Louis Baudry, and on the other Side by Mr. Simon Evans, on which said Lot there is a Stone House 30 Feet square, another small House of 15 Feet square, two Barns and a Stable, being late the Property of the said Antoine Baudry, at which Time and Place the Conditions of the Sale will be made Known, by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, they are requested to produce the same to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale, without fail. Montreal, 10th February, 1771.

District de Montréal. EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Pierre Gamelin, contre les biens, terres, &c. d'Antoine Baudry l'ainé, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécutions et exposerai en vente publique, dans mon Office de la ville de Montréal, le Vendredi vingt-deuxième jour de Mars prochain, Un Lot, ou piece de terre, situé à l'Assomption, dans le district ci-dessus, contenant un arpent et demi en front, sur environ vingt à vingt-cinq arpens en profondeur, borné en front par la riviere de l'Assomption, par derrière aux terres des enfans du dit Antoine Baudry, et d'un côté par Louis Baudry, et de l'autre côté par Mr. Simon Evans, sur laquelle piece de terre il y a une maison de Pierre de trente pieds quarrés, une autre petite maison de quinze pieds quarrés, deux granges et une étable, qui appartenoient dernièrement au dit Antoine Baudry, auquel tems et lieu les conditions de la vente se feront savoir par E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont aucuns privilèges antérieurs, par hypothèque ou autrement, sur les dits biens, elles sont requises de les produire au dit Prévôt-Marchal avant le jour de la vente, sans y manquer. Montreal, le 10 Fevrier, 1771.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Alias Fieri
MONTREAL, ff.

Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of the Widow of Louis Prudhomme, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Pierre Le Duc, to me directed, I have seized and taken in Execution a Lot or Piece of Ground, situate in Saint Paul's Street, in the City of Montreal, containing about 60 Feet in Front, and about 90 Feet in Depth, on which said Lot, or Piece of Ground, there is a commodious Stone House, two Stories high, a Shed and other conveniencies; bounded in the Front by the said Street, behind by Jacques Varin, on one Side by the Widow Lucas, and on the other Side by François Marie Decouagne: Also another Lot of Land, situate in the said City of Montreal, containing about 70 Feet in Front and about 60 Feet in Depth, bounded in the Front by Saint Nicholas-Street, behind by the above-said Lot and the said Jacques Varin, on one Side by the said François Marie Decouagne, and on the other Side by the Widow Le Comte Dupré; being late the Property of the said Pierre Le Duc: Now this is to give Notice, That on Saturday the 16th Day of March next, I shall expose to Sale the said Premises, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned, at which Time and Place the Conditions of the Sale will be made known, by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. As the Judgement whereon the above Writ issued, was obtained before the Publication of the late Ordinance, the Premises will be absolutely sold at the Time above-mentioned, therefore all Persons having any prior Claim to the said Premises, or any Part thereof, by Mortgage or otherwise, are desired to produce the same to the said Provost-Marshal, before the said 16th Day of March next, without fail. Montreal, 10th February, 1771.

District de Montréal. EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias, émané de la Cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de la Veuve Louis Prudhomme, contre les biens et effets, terres et emplacements de Pierre le Duc, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, un lot, ou piece de terre, situé dans la rue St. Paul, dans la ville de Montréal, contenant environ soixante pieds en front, sur environ quatrevingt-dix de profondeur, sur lequel lot, ou piece de terre, il y a une maison fort commode, à deux étages de haut, et autres convenances, borné en front par la dite rue, par derrière par Jacques Varin, d'un côté par la Veuve Lucas, et de l'autre côté par François Marie Decouagne. Aussi un autre lot de terre situé dans la dite ville de Montréal, contenant environ soixante dix pieds de front, et environ soixante pieds en profondeur, borné en front par la rue St. Nicolas, par derrière par le susdit lot de terre et le dit Jacques Varin, d'un côté par le dit François Marie Decouagne, et d'autre côté par la Veuve Le Comte Dupré, appartenant ci-devant au dit Pierre Le Duc. Ceci est pour faire savoir, que Samedi seizième jour de Mars prochain, j'exposerai en vente publique les biens ci-dessus, dans mon Bureau dans la ville de Montréal susdite, pour en prélever la dette et frais compris dans le dit Ordre ci-dessus, auquel tems et place les conditions de la vente se feront connoître par E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Comme le Jugement par lequel le dit Ordre est issu a été obtenu avant la publication de la dernière Ordonnance, les dits biens seront absolument vendus au tems ci-dessus mentionné, c'est pourquoi toutes personnes ayant aucuns droits préables, par hypothèque ou autrement, sur aucune partie d'iceux, sont priées de les produire au dit Prévôt-Marchal avant le seizième jour de Mars prochain sans y manquer. Montreal, le 10 Fevrier, 1771.

A V E N D R E,

UN arpent de terre en quart ou en superficie, situé en la paroisse de St. Sulpice, Gouvernement de Montréal, à trois arpens de l'église, sur le bord du fleuve St. Laurent, entouré de pieux de Cèdre, appartenant au Sieur L. Dubois: Sur lequel dit Emplacement il y a, 1.° Une maison de piece sur piece de Cèdre, de 33 pieds de longueur sur 26 pieds de large, située sur un solage de pierre, et entouré de planches, avec une bonne cave. 2.° Un Hangar situé sur un solage de pierre sur le dit arpent en superficie, de 25 pieds de longueur sur 16 pieds et demi de large, en poteaux de Cèdre, et entouré de mardiers. 3.° Une écurie, située sur le dit arpent en superficie, de 16 pieds de longueur sur douze pieds de large, en poteaux de Cèdre et entouré de mardiers. 4.° Ensuite, y joignant au dit arpent ci-dessus en superficie, un arpent de terre de large sur 39 arpens en profondeur, où il y a 25 arpens de terre labourable; sur lesquels 39 arpens ci-dessus il y a une grange de 40 pieds de longueur sur 26 pieds de large en poteaux de Cèdre. 5.° Ensuite y joignant en partie, au bout des dits 39 arpens ci-dessus, 2 arpens et demi de terre de large sur 14 arpens en profondeur, en bois de bout, qui fait 35 arpens en superficie. 6.° Trois Constituts dus au dit Sieur L. Dubois, montant ensemble pour le capital à la somme de 1708 livres, et bien appliqué sur deux bonnes terres en valeur, situées en la paroisse de St. Sulpice, que le dit Sieur Dubois en fera aussi une vente à un prix convenable pour l'acheteur. Si quelque Marchand Anglois, ou Marchand François, ou autre personne de metier, auroient dessein de s'établir dans la dite paroisse de St. Sulpice pour le commerce, qui est un endroit, comme étant sur le bord du fleuve St. Laurent, très avantageux pour le commerce et pour le débarquement des marchandises, étant avec cela proche de l'église, dans une situation bien agréable, à huit lieues de Montréal; ils pourront s'adresser au Sieur L. Dubois, demeurant en la susdite maison à St. Sulpice, à qui appartiennent les dits biens, qui leur en fera une vente de tout ensemble ou en partie, à un prix juste et raisonnable, pour payer en un ou deux termes pour la facilité de l'acheteur. L. DUBOIS.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi-Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expedition.

Cour des Plaidiers Communs,
District de Montréal,

JEAN BAPTISTE MAYRAND, Substitut de — Danré, Dette £120.

ANTOINE LUPIN BARRON.

EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias, rendu dans la cause susdite, il sera exposé en vente, par encan, à mon Bureau, dans la ville de Montréal, Mercredi le 26 de Juin prochain, une maison de pierre à deux étages, située dans la rue Notre Dame, dans la ville de Montréal, avec de bonnes caves et greniers, une glaciere et autres commodités, avec une cour derrière et d'un côté de la dite maison, et contenant ensemble environ 94 pieds de front, et allant en profondeur jusqu'aux murs de l'Hôtel Dieu, borné d'un côté par la veuve Parent, et de l'autre côté par — Lambert et Joseph Carron, aux conditions suivantes, savoir: Que la vente commencera à trois heures de l'après midi, et les dits biens adjugés au plus haut enchérisseur, à cinq heures précises, qui sera l'acquéreur; que l'acquéreur paiera le jour de la vente, moitié du montant de l'achat, et l'autre moitié en lui livrant le contrat de vente des dits biens, comme les aiant vendus et adjugés en vertu du dit Ordre de Fieri Facias.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont des prétentions préables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, elles sont priées d'en donner connoissance au dit Prévôt-Marchal avant le jour de la vente. Montreal, le 2 Décembre, 1770.

Court of Common-Pleas,
District of Montreal:

JEAN BAPTISTE MAYRAND, Assignee of Danré, Debt £120.

Against

ANTOINE LUPIN BARRON.

BY Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued in the above Cause, there will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Wednesday the 26th Day of June next, a Stone House, 2 Stories high, situate in Notre-Dame-Street, in the City of Montreal, with good Cellars and Garrets, an Ice-House and other Conveniencies, with a Yard behind and on one Side the said House, and containing altogether about 94 Feet in Front, and running back to the Walls of the Hotel Dieu, bounded on one Side by the Widow Parent, and on the other Side by — Lambert, and Joseph Carron, on the following Conditions, to wit: That the Sale shall commence at three of the Clock in the Afternoon, and the Premises be adjudged to the highest Bidder, at five of the Clock precisely, who shall be the Purchaser: That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the Premises, as having sold and adjudged the same, by Virtue of the said Writ of Fieri Facias.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Premises, by Mortgage or otherwise, they are desired to send Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. 2d December, 1770.

Cour des Plaidiers Communs,
District de Montréal.

JEAN GRANT, Dette £134-17-11

Contre,

ANTOINE FOUCHER et sa Femme.

EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias, rendu à cette cour dans la presente cause, il sera exposé en vente publique, à mon Bureau, dans la ville de Montréal, Jeudi le 30me jour de Juin prochain, un emplacement situé au village de Terrebonne dans le district susdit, entre les emplacements de Pierre Lefort et Jean Catafort; sur lequel emplacement il y a une maison neuve de pierre, de 40 pieds de long sur 35 de large, une boulangerie, un hangar et autres commodités; le tout appartenant ci-devant à Antoine Foucher et sa Femme; aux conditions suivantes, savoir: Que la vente commencera à trois heures de l'après midi, et que l'emplacement et dépendances seront adjugés au plus haut enchérisseur, à cinq heures précises, qui sera l'acquéreur; que l'acquéreur paiera le jour de la vente moitié du montant de l'achat, et l'autre moitié en lui livrant le contrat de vente des dits biens, comme les aiant vendus et adjugés en vertu du dit Ordre de Fieri Facias.

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont des prétentions préables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, elles sont priées d'en donner connoissance par écrit au dit Prévôt-Marchal avant le jour de la vente. Montreal, le 2 Décembre, 1770.

Court of Common-Pleas,
District of Montreal:

JOHN GRANT, Debt £134-17-11

Against

Antoine Foucher and his Wife.

BY Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of this Court, in this Cause, there will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Thursday the 20th Day of June next, a Lot of Land, situate in the Village of Terrebonne, in the District aforesaid, between the Lots of Pierre Lefort, and Jean Catafort, on which said Lot there is a new Stone House, of 40 Feet long and 35 Feet broad, a Bake-House, a Shed and other Conveniencies; the whole being late the Property of the said Antoine Foucher, and his Wife, on the following Conditions, to wit: That the Sale shall commence at three of the Clock in the Afternoon, and the Premises be adjudged to the highest Bidder at five of the Clock precisely, who shall be the Purchaser: That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the Premises, as having sold and adjudged the same, by Virtue of the said Writ of Fieri Facias.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Premises, by Mortgage or otherwise, they are desired to send Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. 2d December, 1770.

T O B E S O L D,

A Superficial Acre of Land, situate in the Parish of St. Sulpice, District of Montreal, distant 3 Acres from the Church on the Side of the River St. Lawrence, fenced round with Cedar Pickets, belonging to Mr. Dubois, Merchant at St. Sulpice, on which Lot of Ground is a Log-House of Cedar, 33 Feet long and 26 Feet broad, with a good Cellar; a Store-House or Hangar 25 Feet long and 16 and an Half Feet broad, closed with Planks; a Stable of 16 Feet in length by 12 Feet in breadth, likewise closed with Planks; also adjoining to the above Lot of ground an Acre of Land in front, by 39 Acres in depth, of which 25 Acres are arable; on which 39 Acres of land there is a Barn of 40 Feet in length, by 26 Feet in breadth. Two and an Half Acres more of Wood Land in front, by 14 Acres in depth, behind the aforesaid 39 Acres, which make 35 superficial Acres. Three settlements in Mortgage, due to the said L. Dubois, amounting together in Principal to the Sum of 1708 Livres settled on two good Lands, situate in the Parish of St. Sulpice; all which the said Dubois will sell at a very reasonable Price.

If any Merchant, English or French, or other Person, should incline to buy the Premises and settle himself in the said Parish of St. Sulpice, for the Purpose of Trade, being a very advantageous Situation for the same, on Account of the Conveniency of landing and shipping Goods, and at 8 Leagues distance from Montreal, such Person may apply to the said L. Dubois, living on said Premises, at St. Sulpice, who is the Owner, and will sell the same wholly or separately, at a just and reasonable Rate, payable in a Year or two, in order to facilitate the Purchaser. L. DUBOIS.